

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 24 octobre 2022

Projets structurants, transition écologique : la Métropole du Grand Paris soutient ses communes

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est tenu le vendredi 21 octobre sous la présidence de Patrick OLLIER. A cette occasion, plusieurs délibérations ont été adoptées à l'unanimité :

Programme de coopération avec Kiev : 500 000 euros pour la construction d'une passerelle

A la suite de la présentation de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux coopérations et aux relations territoriales, le Conseil de la Métropole du Grand Paris approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'investissement de 500 000 € à la Ville de Kiev pour la réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable au-dessus du fleuve Dniepr. Celle-ci reliera le quartier Obolon de Kiev à un nouveau parc urbain, soit environ 320 000 habitants desservis par l'équipement.

« Depuis 2018, notre Métropole a tissé des liens privilégiés avec la ville de Kiev et son agglomération. À la suite du vote par le Conseil du 4 avril 2022 d'une première aide d'urgence de 500 000 euros pour la Métropole de Kiev, et à l'invitation de son maire Vitali KLITSCHKO, je me suis rendu à Kiev et à Irpin, le 20 juillet dernier, avec Geoffroy BOULARD, Vice-Président, pour confirmer la totale solidarité de la Métropole du Grand Paris avec Kiev. Dans ce cadre, j'ai proposé que la Métropole accorde une nouvelle subvention de 500 000 € à la Ville de Kiev pour la construction d'une passerelle au-dessus du fleuve Dniepr », déclare Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Protocole de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la SNCF

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris approuve à l'unanimité la mise en place d'un partenariat stratégique avec la SNCF, présenté par Eric CESARI, Vice-président délégué à la stratégie et aux partenariats institutionnels. La Métropole du Grand Paris et la SNCF s'associent afin de porter des actions communes en matière d'aménagement, d'habitat, de GEMAPI, de développement économique et de protection de l'environnement.

Soutien financier à la construction du franchissement entre Epinay-sur-Seine et L'Île-Saint-Denis

La déclaration d'intérêt métropolitain du franchissement entre Epinay-sur-Seine et L'Île-Saint-Denis, présentée par Hervé GICQUEL, Conseiller métropolitain délégué aux Infrastructures, aux Equipements Structurants, à l'Amélioration de l'Intégration des Abords des Autoroutes Urbaines, est approuvée à l'unanimité par le Conseil. La Métropole apporte son soutien à hauteur de 6 millions d'euros (soit 36,5% du coût total) à cette passerelle piétonne et cyclable qui vise à résorber la coupure urbaine et permettre aux habitants de bénéficier de l'héritage des équipements et aménagements conçus dans le cadre des Jeux de 2024.

Création de la SCIC « Coopérative carbone Paris et Métropole du Grand Paris »

La création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Coopérative carbone Paris et Métropole du Grand Paris », présentée par Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Energétiques, est approuvée à l'unanimité par les élus du Conseil métropolitain. Cette coopérative permet, d'une part, aux porteurs de projets de transition écologique en quête de financements de mettre en avant leurs actions, et propose d'autre part, aux institutions, entreprises, fédérations, organisateurs de grands événements

et aux citoyens d'y contribuer. 38 sociétaires de tous secteurs et de natures variées souhaitent déjà rejoindre cette coopérative dès son démarrage.

Déploiement d'un outil métropolitain de supervision énergétique des bâtiments publics

Avec un soutien de 230 000 € pour la Métropole du Grand Paris, le Conseil approuve à l'unanimité le déploiement, dans 40 communes métropolitaines, de l'outil métropolitain de supervision énergétique des bâtiments publics, présenté par Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Energétiques. Cet outil, déjà expérimenté dans 9 communes (Aulnay-sous-Bois, Bondy, Colombes, Neuilly-sur-Marne, Rueil-Malmaison, Saint-Mandé, Sceaux, Sèvres, Vaucresson), offre une vision instantanée et classifiée des consommations du patrimoine et permet d'orienter les investissements de rénovation énergétique.

Lancement de la démarche d'élaboration du « Plan alimentaire métropolitain »

Le lancement de la démarche « Plan alimentaire métropolitain », présenté par Djeneba KEITA, Vice-présidente déléguée à l'Alimentation, aux Circuits Courts et aux Modes de Consommation, est adopté à l'unanimité par le Conseil. Conformément au Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), la Métropole élabore un Plan Alimentation Durable dont les orientations, approuvées lors du Conseil métropolitain le 11 octobre 2019, soutiennent, notamment, l'agriculture urbaine, le rapprochement des producteurs et des consommateurs, les circuits courts, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore le recyclage des déchets. Cette démarche associe l'ensemble des collectivités, partenaires et acteurs des secteurs agricoles et alimentaires du territoire métropolitain à une concertation qui se tiendra entre janvier et juillet 2023 pour aboutir à une stratégie et à un programme d'actions opérationnelles.

Lancement du dispositif « quartiers métropolitains d'innovation »

Le Conseil approuve à l'unanimité le lancement du dispositif « quartiers métropolitains d'innovation », présenté par Eric CESARI, Vice-président délégué à la stratégie et aux partenariats institutionnels, et préparé par Geoffroy BOULARD, Vice-Président délégué à la communication et à l'innovation numérique, avec un soutien de la Métropole du Grand Paris qui s'élève à 800 000 €. Dans le cadre de son action pour l'innovation, la Métropole offre l'opportunité d'expérimenter en conditions réelles des solutions innovantes au service de la ville sur différentes thématiques : lutte contre la pollution, qualité de vie, mobilité. Ce dispositif, déjà déployé dans les 13^e et 18^e arrondissements de Paris, va être étendu à trois communes de la Métropole qui seront sélectionnées à l'issue d'une phase de candidature.

Vœu relatif aux effets de la hausse des prix de l'énergie sur la continuité du service public

Le Conseil a approuvé à l'unanimité un vœu rédigé par l'ensemble des groupes politiques de la Métropole du Grand Paris. Face à la hausse des prix de l'énergie et à ses conséquences possibles sur les services publics les élus demandent, notamment, que le Gouvernement mette en place un bouclier tarifaire pour toutes les communes indépendamment de leur taille, et associe les opérateurs d'énergie à cet effort tarifaire afin de soutenir les communes fragilisées et menacées par la crise énergétique.